



Declaration logement insalubre

Par **sheila**, le **01/01/2012** à **23:59**

Bonjour,

Je suis locataire (deuxième année sur un bail de 3ans) d'un logement ou depuis le début de la moisissure apparait sur les murs (malfaçon ou logement contaminé?) en tout état de cause cela fait [s]1 an que j'allerte le gérant [/s]immobilier du batiment concernant ce sujet sans que celui honore ni mes lettres envoyées en accusé AR, ni les rendez vous donnés pour établir un constat autre que mes photographies jointes aux courriers.

Le 30/12/11 j'ai contacté que de la [s]moisissure apparaissait dans mon amoire et en faisant le check up de mes meubles et tables basses, j'ai le regret faire le même constat.[/s]

De plus mon gérant NE REPOND PLUS A MES APPELS et je reste SANS NOUVELLES des messages laissés.

AUJOURD'HUI JE CRAINS POUR MA SANTE PUISQUE J'HABITE CE LOGEMENT OU LA MOISSURE GRANDIT ET PERSEVERE MALGRE LE NETTOYAGE QUE J'EFFECTUE.[s]/[s]

Pourriez vous me dire en premierement si je peux **declarer mon logement insalubre et quelles sont les demarches à engager rapidement pour préserver ma santé.**Je vous remercie par avance de votre répondre.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **02/01/2012** à **05:01**

Bonjour, les moisissures sont des champignons qu'il faut nettoyer avec de vinaigre blanc en renouvelant l'opération 8 à 10 jours plus tard.N'oubliez pas d'aérer les pieces au moins un quart d'heure par jour, il faut absolument que l'air circule. Vous pouvez aller à la mairie pour

voir avec le service hygiene, cordialement, bonne année

Par **Chris_62130**, le **03/01/2012** à **15:56**

Bonjour,

En principe dans les mairies il y a un service pour constater ce genre de choses, il faut les alerter.

Déposé une plainte en écrivant au tribunal près de chez vous serez peut être un plus puisque le bailleur fait "le sourd".